



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ OIL OF THYME

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OIL OF THYME

Numéro du produit 63084

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Industrie Agro-Alimentaire Additif de nourriture / alimentation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
+33 (0)1 85 57 46 00
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 63084

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

OIL OF THYME

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	THYMOL, PARA CYMENE, CARVACROL, (±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYLCYCLOHEXENE, p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

THYMOL	30-60%
Numéro CAS: 89-83-8	Numéro CE: 201-944-8
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411	
PARA CYMENE	10-30%
Numéro CAS: 99-87-6	Numéro CE: 202-796-7
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Repr. 2 - H361 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	
CARVACROL	1-5%
Numéro CAS: 499-75-2	Numéro CE: 207-889-6
Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	

OIL OF THYME

CAMPHENE			<1%
Numéro CAS: 79-92-5		Numéro CE: 201-234-8	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Sol. 2 - H228 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

OCT-1-ENE-3-OL			<1%
Numéro CAS: 3391-86-4		Numéro CE: 222-226-0	
Facteur M (aigu) = 1			
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Acute 1 - H400			

(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE			<1%
Numéro CAS: 7705-14-8		Numéro CE: 231-732-0	
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE			<1%
Numéro CAS: 586-62-9		Numéro CE: 209-578-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982324-34-XXXX
Facteur M (aigu) = 1		Facteur M (chronique) = 1	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1B - H317 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit

OIL OF THYME

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

OIL OF THYME

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

OIL OF THYME

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à des températures supérieures à > 8°C.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 50 ppm 300 mg/m³

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE (CAS: 586-62-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.12 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.45 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.26 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.73 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 5.2 µg/l eau de mer; 0.52 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 3 mg/l Sédiments (eau douce); 0.581 mg/kg Sédiments (eau de mer); 58.1 mg/kg Sol; 113 µg/l

OIL OF THYME

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	63°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.

OIL OF THYME

Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	0.915 - 0.935 @ 25°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	1.495 - 1.505
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants.
-------------------------------	-----------

10.6. Produits de décomposition dangereux

OIL OF THYME

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 1 924,27

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Risque présumé d'effets graves pour les organes .

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque de graves brûlures.

Informations toxicologiques sur les composants

THYMOL

Toxicité aiguë - orale

OIL OF THYME

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

980,0

Espèces

Rat

ETA orale (mg/kg)

980,0

PARA CYMENE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

3 669,0

Espèces

Rat

Indications (DL₅₀ orale)

DL₅₀ 3669 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg)

3 669,0

Danger par aspiration

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.

Ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané

Le liquide peut irriter la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

CARVACROL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)

810,0

Espèces

Rat

ETA orale (mg/kg)

810,0

CAMPHENE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)

DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)

DL₅₀ >2500 mg/kg, Cutanée, Lapin

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané

Légèrement irritant.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

OIL OF THYME

OCT-1-ENE-3-OLToxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 340,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 340,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 300,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 3 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 4 500,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5

p-MENTHA-1,4(8)-DIENEToxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 3850 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composantsPARA CYMENE

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CAMPHENE

OIL OF THYME

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composantsPARA CYMENE

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heure: 48 ppm, Poissons

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CL₅₀, 48 heure: 6500 µg/l, Daphnia magna

CAMPHENEtoxicité aquatique aiguëC(E)L₅₀

0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu)

1

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 0.1-1 mg/l, Poissons

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)

1

OCT-1-ENE-3-OLtoxicité aquatique aiguëC(E)L₅₀

0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu)

1

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 1.8 mg/l, Poissons

(±)-1-METHYL-4-(1-METHYLVINYL)CYCLOHEXENEtoxicité aquatique aiguëC(E)L₅₀

0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu)

1

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)

1

p-MENTHA-1,4(8)-DIENEtoxicité aquatique aiguëC(E)L₅₀

0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu)

1

Toxicité aiguë - poisson

CL₅₀, 96 heures: 0.72 - 6.104 mg/l, Poissons

OIL OF THYME

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 5.184 mg/kg, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 5.4 mg/l, Algues
Chronic, NOEC, 72 heure: 3.47 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

OCT-1-ENE-3-OL

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 72%: 28 jour
OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

CAMPHENE

Potentiel de bioaccumulation Potentiellement bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 4.5

p-MENTHA-1,4(8)-DIENE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 3.7

12.4. Mobilité dans le sol

OIL OF THYME

Mobilité Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Mobilité Indéterminé.

CAMPHENE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

PARA CYMENE

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

N° ONU (ADN) 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE, CARVACROL, CAMPHENE)

OIL OF THYME

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS THYMOL, PARA CYMENE)

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT THYMOL, PARA CYMENE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C9
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

OIL OF THYME

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

Directive Seveso - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

E2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

OIL OF THYME

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

24/11/2021

Numéro de version

1.000

Numéro de FDS

63084

Statut de la FDS

Approuvé.

OIL OF THYME

Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.